

1 EDITORIAL

L'impact des filtres à cigarette sur la santé et l'environnement

En avril 2023 le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) publiait un avis sur "l'impact des filtres à cigarette sur la santé publique et l'environnement en Belgique". En effet, depuis mai 2022, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) tire la sonnette d'alarme suite à son rapport² "Le tabac : un poison pour notre planète" à propos des conséquences sur l'environnement et la santé de la production, de la fabrication, de la consommation et des déchets des produits du tabac.

Étant donné que la plupart des filtres sont fabriqués en acétate de cellulose, peu biodégradable, ils constituent une source importante de pollution par microplastiques. De plus, les composés toxiques tels que la nicotine, les goudrons, les métaux lourds et autres contaminants présents dans la fumée de cigarette se retrouvent dans les filtres. Ils présentent un danger bien démontré pour l'organisme et sont également libérés dans nos écosystèmes. Peut-on dès lors considérer les filtres comme des plastiques à usage unique et envisager leur interdiction ?

L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) fait le point sur ce sujet qui combine des enjeux de santé publique et d'environnement. Vous trouverez dans ce bulletin "Respirer en Hainaut n° 9" non seulement le contenu de cet avis mais aussi un état des lieux, des interviews d'experts, les réglementations européennes sur l'usage unique des plastiques et leur prochaine application, la position de l'Alliance pour une société sans tabac dont l'OSH est membre.

Bonne lecture !

1. Conseil Supérieur de la Santé. L'impact des filtres à cigarette sur la santé publique et l'environnement en Belgique. Bruxelles : CSS ; 2023. Avis n° 9726 - <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9726-filtres-cigarette#:~:text=Ils%20n'offrent%20donc%20aucun,national%20qu'au%20niveau%20europ%C3%A9en>
2. Le tabac : un poison pour notre planète. OMS 2022 - <https://www.who.int/publications/i/item/9789240051287>



Sommaire

2. Etat des lieux – Santé et environnement _____ 2
3. Le Conseil Supérieur de la Santé se prononce _____ 4
4. La parole aux experts _____ 7
5. Recycler des mégots de cigarette :
une vraie bonne idée ? _____ 14

Un problème de santé

L'avis du CSS d'avril 2023 concernant l'impact des filtres à cigarette sur la santé publique et l'environnement rappelle qu'il existe un large consensus sur le fait que la fumée de cigarette est dangereuse pour la santé des fumeurs, mais aussi pour les personnes de leur entourage. Le tabagisme est lié à de nombreux cancers, à des maladies cardiovasculaires et respiratoires et aggrave aussi les symptômes de l'asthme et des infections respiratoires³. Le tabagisme pendant la grossesse est lié à des problèmes à la naissance et au-delà.



La fumée de cigarette contient plus de 9 500 substances chimiques et s'est révélée toxique, mutagène et cancérigène⁴. À ce jour et pour les seuls cancers, le Centre international de Recherche sur le Cancer de l'OMS⁵, a identifié 83 cancérogènes, 37 dans le tabac non brûlé et 80 dans la fumée de tabac⁶.

Concernant les propriétés addictives de la fumée de tabac, elles sont principalement attribuées à la nicotine, le principal alcaloïde du tabac présent dans la fumée, notamment aussi impliqué dans l'apparition de problèmes cardiovasculaires⁷.

La Belgique compte en moyenne encore 19,4 % de fumeurs avec 15,4 % de fumeurs quotidiens et 4 % de fumeurs occasionnels (Enquête de santé, 2018). Les enquêtes successives ont montré que les personnes de milieux sociaux défavorisés fument davantage que les personnes plus favorisées.

L'impact de l'épidémie de tabagisme sur la santé publique belge reste alarmant. Le tabagisme est un facteur causal essentiel dans environ 13 % (14 834) des décès en Belgique⁸ et demeure l'un des premiers facteurs de risque évitable dans la population.

Les cigarettes de tabac avec filtres sont les produits à fumer les plus populaires (65 % des fumeurs), suivies par le tabac à rouler (33 %)⁹.

3. Centers for Disease Control and Prevention. Smoking & Tobacco Use, Health Effects. CDC ; 2022
https://www.cdc.gov/tobacco/basic_information/health_effects/index.htm

4. Li Y, Hecht SS. Carcinogenic components of tobacco and tobacco smoke : A 2022 update. Food and Chemical Toxicology 2022a ;165 :113179 - <https://doi.org/10.1016/j.fct.2022.113179>

5. <https://www.iarc.who.int/fr/>

6. IARC. Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans : vol. 100E. Personal habits and indoor combustions. WHO International Agency for Research on Cancer ; 2012 - <https://publications.iarc.fr/122>

7. Hukkanen J, Jacobs III P, Benowitz NL. Metabolism and disposition kinetics of Nicotine. Pharmacological Reviews 2005 ; 57:79-115
<https://doi.org/10.1124/pr.57.1.3>

8. Van Doorslaer L. Comparative Risk Assessment of Tobacco Use in Belgium. Unpublished Masters dissertation submitted in order to obtain the academic degree of Master Management and Policy in Healthcare. Ghent University, Faculty of Medicine and Health Sciences 2019. Available from- https://libstore.ugent.be/fulltxt/RUG01/002/783/480/RUG01-002783480_2019_0001_AC.pdf

9. Enquête Tabac 2021, IPSOS Fondation contre le cancer

Un problème environnemental

Le CSS souligne aussi que les filtres représentent un sérieux problème environnemental. Plus de 90 % des cigarettes vendues dans le monde sont des cigarettes avec filtres. Ce sont les déchets les plus répandus dans le monde¹⁰.

En Europe, les filtres de cigarette représentent 17 % de tous les objets en plastique et 21 % de tous les plastiques à usage unique (SUP) recensés sur les plages.

Le CSS indique que les filtres actuels sont des embouts composés en moyenne de 12 000 fibres d'acétate de cellulose, contenant aussi du dioxyde de titane et un plastifiant. L'acétate de cellulose est un matériau difficilement biodégradable menaçant la santé humaine en entrant dans la chaîne alimentaire. Comme la fumée de cigarette contient des milliers de produits chimiques, de très nombreuses substances toxiques (y compris la nicotine) retenues par le filtre s'infiltrant dans l'environnement, menaçant la vie aquatique et terrestre.

Enfin, la petite taille des filtres rend difficile leur récupération lors des actions de nettoyage, laissant la plupart des mégots dans l'environnement.



10. Everaert S, Schoeters G, Lardon F, Janssens A, Van Larebeke N, Raquez J-M, Bervoets L and Spanoghe P (2023) Protecting public health and the environment : towards a general ban on cellulose acetate cigarette filters in the European Union. *Front. Public Health* 11 : 1282655. doi : 10.3389/fpubh.2023.1282655

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA SANTE SE PRONONCE

Voici ci-dessous une synthèse du contenu du rapport¹¹.

Extrait de l'avis

Le 18 juillet 2022, le CSS a reçu une demande d'avis du ministre fédéral du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal concernant l'utilisation de filtres en plastique dans les cigarettes. Ces filtres sont présents dans la grande majorité des cigarettes utilisées par les fumeurs belges.

Selon un rapport récent (Le tabac : un poison pour notre planète) de l'OMS (2022), chaque année, environ 4,5 milliards de filtres à cigarette polluent l'environnement. On peut également y lire que les filtres à cigarette ne présentent aucun bénéfice avéré pour la santé des fumeurs. L'OMS appelle donc les décideurs politiques à considérer les filtres à cigarette pour ce qu'ils sont, à savoir des plastiques à usage unique et à envisager d'interdire les filtres à cigarettes pour protéger la santé publique et l'environnement.

En réponse à cette position de l'OMS, le ministre fédéral du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal étudie la possibilité d'interdire les filtres en Belgique par le biais d'un arrêté royal. Cet arrêté royal peut faire référence à la loi limitant les plastiques à usage unique. La base juridique de cette limitation est la loi belge relative aux normes de produits ("Loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé").

Afin d'obtenir une base scientifique pour les actions futures, les questions suivantes ont été posées au CSS :

- les filtres à cigarette sont-ils bénéfiques pour la santé des fumeurs ? ;
- est-il possible d'interdire les filtres à cigarette ? ;
- existe-t-il des alternatives sans plastique aux filtres en acétate de cellulose ?

11. Conseil Supérieur de la Santé. L'impact des filtres à cigarette sur la santé publique et l'environnement en Belgique. Bruxelles : CSS ; 2023. Avis n° 9726 - www.css-hgr.be - <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9726-filtres-cigarette>

Dans ce rapport, le CSS donne un aperçu des effets des filtres à cigarette sur la santé des fumeurs ainsi que de l'impact qu'ils ont sur notre environnement.

Le CSS est préoccupé par tous les aspects de l'épidémie de tabagisme dans notre société. Un précédent rapport consultatif (CSS 9549) a déjà abordé la question de la cigarette électronique (e-cigarette), qui a connu un essor ces dernières années. Toutefois, l'accent mis sur la cigarette classique et la prévention ne doit pas faiblir, car l'objectif reste de parvenir à une société sans tabac dans les délais les plus brefs possibles.

Conclusion et recommandations

Les filtres à cigarette procurent **un faux sentiment de sécurité** pour remédier à ces effets malsains. Des expériences suggèrent que les cigarettes avec filtre sont plus agréables sur le plan sensoriel, ce qui entraîne une augmentation du nombre total de cigarettes fumées.

Une modification du mode de combustion augmente la formation de nitrosamines cancérigènes spécifiques au tabac (NAST). La fumée "filtrée", y compris les NAST, est inhalée plus profondément par les fumeurs en compensation de la quantité réduite de nicotine qu'ils inhalent.

Ces observations suggèrent fortement que l'importante augmentation des adénocarcinomes pulmonaires depuis les années 1970 est (dans une large mesure) due à **l'utilisation accrue de cigarettes avec filtre** depuis les années 1950. Alors que l'incidence de **l'adénocarcinome pulmonaire a augmenté, celle du carcinome épidermoïde a diminué**. En Belgique également, l'adénocarcinome est désormais le type histologique dominant du cancer du poumon. D'après des études menées aux États-Unis et au Japon, le délai de développement des adénocarcinomes semble plus court.

Les **petits trous** à l'extérieur des filtres diluent la fumée analysée par les robots fumeurs (tests ISO), mesurant des valeurs de goudron, de nicotine et de CO bien inférieures à celles que le fumeur inhale réellement. Le RIVM néerlandais l'a récemment démontré pour un grand nombre de cigarettes également commercialisées en Belgique. C'est ce qui a conduit à l'appellation néerlandaise "sjoemelsigaret" (**cigarette frauduleuse**).

Du point de vue de la santé publique, on peut conclure que les **filtres à cigarette ne présentent aucun avantage avéré au niveau de la prévention des effets néfastes du tabagisme sur la santé**. Les filtres à cigarette doivent être considérés avant tout comme un **outil marketing** développé par l'industrie du tabac qui utilise des allégations trompeuses et fait la publicité pour des cigarettes "légères" ou "douces", en réponse à la sensibilisation accrue du public aux effets nocifs du tabagisme au cours de la seconde moitié du XX^e siècle.

Les filtres à cigarette exercent également une forte pression sur l'environnement. En Belgique, les comptages effectués montrent que les **mégots** (y compris les filtres contaminés) constituent le **type de déchets le plus répandu**. En fin de compte, ils donnent lieu à la présence de **microplastiques** après avoir subi différents événements de fragmentation physico-chimique. Les données limitées présentées dans la littérature confirment la **toxicité élevée des contaminants** présents dans les mégots (y compris le filtre) pour les **organismes aquatiques**. Les rares recherches sur les effets sur la vie terrestre montrent que :

1. les mégots ont des effets inhibiteurs sur la croissance et la germination des plantes ;
2. les dommages génotoxiques chez certains oiseaux chanteurs augmentent quand davantage de mégots sont présents dans leurs nids ;
3. tandis que les escargots ne semblent pas très sensibles aux mégots.



Le CSS ne considère pas la promotion des **filtres biodégradables** "verts" comme une solution. Étant donné que les fumeurs n'en retirent aucun avantage significatif pour leur santé, les fumeurs pourraient même être plus enclins à jeter les filtres à cigarette dans l'environnement en raison de **l'image "verte" trompeuse qu'ils y associent**. Bien que la mise en place de filtres biodégradables réduise le problème des microplastiques, les contaminants adsorbés sur le filtre biodégradable le rendront moins dégradables. Les animaux aquatiques et terrestres seront toujours exposés à des filtres contaminés dont les contaminants seront libérés dans le sol et les eaux de

surface encore plus rapidement. C'est également le cas des cigarettes sans filtre, mais en plus de résoudre le problème des microplastiques, les cigarettes sans filtre deviendront probablement moins attrayantes pour les fumeurs. Les "restes" de cigarettes sans filtres se retrouvent également dans l'environnement, mais on peut supposer que cela ne représente qu'une fraction de l'impact environnemental des mégots.

L'un dans l'autre, les aspects tant sanitaires qu'environnementaux, fournissent des arguments suffisants en faveur d'une **interdiction générale des filtres à cigarette**. Actuellement, ceux-ci **devraient être traités comme des plastiques à usage unique**.

Le CSS note que son point de vue est partagé par l'OMS et plusieurs études scientifiques et documents de recherche récents (ex. Song et al., 2017 ; van Schalwyk et al., 2019 ; Oliveira da Silva et al., 2021 ; Evans-Reeves et al., 2021 ; Pulvers et al., 2021).

Compte tenu de l'impact mondial de la question des filtres et des ventes transfrontalières, le CSS préconise la mise en œuvre de cette interdiction au niveau national et au niveau de l'Union européenne.

Il convient de noter qu'après l'interdiction des filtres, le rapport entre les carcinomes épidermoïdes et les adénocarcinomes pourrait à nouveau évoluer en faveur des carcinomes épidermoïdes (comme c'était le cas avant l'introduction de la cigarette avec filtre). Les fumeurs seront plus réticents à fumer des cigarettes sans filtre parce qu'elles sont perçues comme étant plus malsaines et moins agréables. Bien que la **survie à cinq ans** avec les options thérapeutiques actuelles soit supérieure d'environ 5 % pour les adénocarcinomes par rapport aux carcinomes épidermoïdes, les méthodes de détection et de traitement, en constante amélioration, évoluent rapidement, ce qui rend difficile l'établissement de prédictions précises.

Le CSS estime que la préférence doit aller à l'interdiction des cigarettes avec filtre, ceci en raison de l'impact positif considérable sur l'environnement, du fait que les filtres n'ont aucun avantage avéré en matière de prévention des effets néfastes sur la santé et de la réduction attendue du nombre de fumeurs. En outre, le CSS reste attaché à des mesures poussées de prévention du tabagisme et de sevrage tabagique pour protéger la santé publique.

Jean-Marie Raquez est professeur en science des polymères à l'Université de Mons (UMons). Ses principaux domaines d'activité sont la modification chimique et la synthèse de (nano-)composites à base de polymères issus de ressources renouvelables. Il a été responsable de nombreux projets nationaux et régionaux, de programmes avec des industries et de projets européens et a été consulté par le CSS pour son expertise.



Il répond aux questions de Pierre Bizel (OSH).

L'acétate de cellulose, dont sont faits les filtres à cigarette, est-il un produit susceptible de rendre la fumée de cigarette inoffensive ?

Non, le filtre donne un sentiment de sécurité mais les effets liés aux cancers restent identiques, voire supérieurs. Les filtres de cigarette sont en effet fabriqués à partir d'acétate de cellulose, une matière plastique obtenue par modification chimique de la cellulose. Les fibres sont traitées avec du dioxyde de titane, puis elles sont compactées fermement avec de la triacétine pour former le filtre.

Le papier qui couvre le filtre contient lui aussi de nombreuses substances chimiques. Une émulsion d'acétate de polyvinyle est utilisée comme colle pour fixer les fibres à l'enveloppe et pour sceller l'enveloppe.

Et bien sûr pour compléter cela, la fumée de cigarette contient de nombreuses substances nocives pour l'organisme, comme le goudron, le monoxyde de carbone, l'arsenic, l'ammoniac, le benzène, le cadmium, le cyanure d'hydrogène, le formaldéhyde (produit extrêmement toxique), l'oxyde d'azote, etc.

Enfin, des fragments de fibres peuvent être inhalés et ont pu être retrouvés dans les poumons de personnes souffrant d'un cancer pulmonaire.

Bref, la combinaison filtres et tabac est une véritable petite usine chimique ! Les filtres ne rendent absolument pas inoffensive la fumée de tabac... bien au contraire.

Les mégots, souvent jetés au sol, constituent-ils une réelle source de pollution ?

Oui, étant donné que l'acétate de cellulose est un dérivé naturel fortement modifié qui n'est plus du tout biodégradable. Il faut savoir qu'un filtre de cigarette jeté dans la nature ou sur la voie publique met de nombreuses années à se biodégrader. En milieu terrestre comme en milieu marin et suivant les conditions, la nature l'élimine en une dizaine d'années environ. De fait, lorsqu'un mégot est enfin biodégradé, des milliards d'autres mégots auront donc été jetés entre-temps.

Si le mégot jeté au sol au lieu de rejoindre un cendrier finit par disparaître, ses répercussions sur la nature sont tentaculaires. On peut citer, par exemple, la formation de microplastiques hautement persistants et impactant la santé des organismes marins. Des traces des substances chimiques et nocives qu'il contient persistent et sont même retrouvées chez des animaux marins.

Le recyclage des mégots de cigarettes permet-il d'obtenir des produits sans dangers ?

Oui et non, il convient de réaliser des étapes de nettoyage pour recycler l'acétate en nouveaux matériaux. Cependant, les applications de ces matériaux recyclés restent limitées hors filtre de cigarette.

La première étape, comme pour tout processus de recyclage, est le tri et la séparation des différentes parties qui constituent le "cadavre" de cigarette. On va alors transformer en compost les parties mineures du mégot, comme le papier ou le tabac usagé. C'est le filtre qui va alors demander le plus d'effort, avec un séchage et un broyage de ce dernier, afin d'obtenir, à la fin, des granules de plastiques pouvant être valorisés pour la fabrication de nouveaux produits en plastique. Cela pourra aller du mobilier urbain à du matériau isolant pour habitations, en passant par des panneaux de sensibilisation ou même des routes.

Ce processus est cependant coûteux, pour organiser un système de collecte efficace, trier, mais surtout en énergie, pour finalement obtenir des produits secondaires difficilement exempts d'éléments cancérigènes.

Bref le meilleur déchet, là aussi, est celui que l'on ne produit pas.



Danielle van Kalmthout est la directrice de l'Alliance pour une société sans tabac.

Elle a une longue expérience internationale dans le domaine de la protection de l'environnement, notamment comme directrice du Réseau Européen des entreprises sociales de réutilisation et de recyclage (RREUSE). Elle a fait partie des experts consultés par le CSS dans la préparation de son avis.

Elle répond aux questions de Pierre Bizel (OSH).

Selon vous, le CSS a-t-il correctement identifié les problèmes liés aux filtres à cigarette ?



Oui ! Nous avons été entendus dans la réalisation de cet avis. On sait que les filtres ont été commercialisés par les fabricants comme un moyen de réduire les risques pour la santé liés au tabagisme, mais il n'y a aucune preuve à l'appui de cette affirmation¹²⁻¹³.

Malgré les idées reçues, la recherche a montré que les filtres à cigarette n'offrent aucun avantage pour la santé et que les cigarettes filtrées ne sont pas moins nocives que les cigarettes non filtrées, que ce soit pour les fumeurs ou les fumeurs passifs¹⁴⁻¹⁵.

Un dernier rapport du Surgeon General des États-Unis sur le tabagisme et la santé a conclu que la ventilation des filtres à cigarette a entraîné une augmentation des cancers du poumon détectés notamment dans les zones périphériques des poumons chez les fumeurs, en raison de la modification des bouffées et de l'inhalation associées aux filtres ventilés¹⁶. Cela signifie que les fumeurs inhalent des substances cancérigènes plus profondément dans les poumons¹⁷. Les fumeurs courent également le risque d'inhaler des fibres plastiques provenant des filtres¹⁸.

Il y a aussi le problème de production de déchets ?

Oui absolument ! Les filtres de cigarette font partie des plastiques les plus répandus dans les océans du monde, représentant un danger environnemental majeur. Les filtres pour produits du tabac contenant du plastique sont le deuxième article en plastique à usage unique le plus répandu sur les plages de l'Union¹⁹. Ils ne sont pas biodégradables et perdent seulement en moyenne 38 % de leur masse en deux ans de décomposition. Ils contiennent de multiples substances toxiques qui s'infiltrent dans l'environnement²⁰⁻²¹.

12. Report of the meeting to review the latest scientific evidence on the impact of cigarette ventilation on cigarette use, 18-19 November 2019 © World Health Organization 2022
13. M. Schulz, A. Gerber, D.A. Groneberg, [Are filter-tipped cigarettes still less harmful than non-filter cigarettes?—A laser spectrometric particulate matter analysis from the non-smokers point of view](#), International Journal of Environmental Research and Public Health, 2016, 13(4), doi:10.3390/ijerph13040429
14. M-A. Song, N.L. Benowitz, M. Berman, et al. [Cigarette filter ventilation and its relationship to increasing rates of lung adenocarcinoma](#), Journal of the National Cancer Institute, 2017, 109(12), doi:10.1093/jnci/djx075
15. B. Harris, [The intractable cigarette 'filter problem'](#), Tobacco Control, 2011, 20:i10-i16, doi:10.1136/tc.2010.040113
16. U.S. Department of Health and Human Services. The Health Consequences of Smoking: 50 Years of Progress. A Report of the Surgeon General. Atlanta, GA: U.S. Department of Health and Human Services, CDC 2014. January 2014
17. J.L. Pauly, H.A. Allaart, M.I. Rodriguez, R.J. Streck, [Fibers released from cigarette filters: An additional health risk to the smoker?](#) Cancer Research, 1995, 55(2) : 253
18. A. Charloux, E. Quoix, N. Wolkove, et al. [The increasing incidence of lung adenocarcinoma: reality or artefact? A review of the epidemiology of lung adenocarcinoma](#), International Journal of Epidemiology, 1997, 26(1) : 14-23, doi :10.1093/ije/26.1.14
19. Directive (EU) 2019/ of the European Parliament and of the Council of 5 June 2019 on the reduction of the impact of certain plastic products on the environment (europa.eu) - <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2019/904/oj>
20. G. Bonanomi, G. Incerti, G. Cesarano, et al. [Cigarette butt decomposition and associated chemical changes assessed by 13C CPMAS NMR](#), PLOS ONE, 2015;10(1):e0117393, doi:10.1371/journal.pone.0117393
21. T.E. Novotny, E. Slaughter, Tobacco product waste: An environmental approach to reduce tobacco consumption, Current Environmental Health Reports, 2014, 1 (3) : 208-16, doi :10.1007/s40572-014-0016-x

Que peut-on dire des filtres dit biodégradables ?

L'industrie a reconnu en 1991 que les filtres en acétate de cellulose fixés sur presque toutes les cigarettes commerciales n'étaient pas biodégradables. Elle a aussi conclu que la faisabilité du développement de filtres biodégradables était "peu probable au regard du niveau d'intérêt du public et l'ampleur de l'effort à réaliser".

Cependant, les filtres biodégradables ont toujours des impacts négatifs ; ils libéreraient toujours des produits chimiques nocifs dans l'environnement s'ils ne sont pas jetés correctement. Cela n'empêche pas le problème des déchets sauvages et peut inciter les fumeurs à jeter ces filtres "écologiques" dans l'environnement sans être conscients de leur nocivité. L'industrie du tabac a commencé à commercialiser des filtres "biodégradables" afin de projeter une image positive et, éventuellement, d'échapper à la responsabilité du problème croissant des déchets.

Il y a donc des difficultés de collecte et nettoyage des filtres dans l'environnement ?

Les filtres sont difficiles à nettoyer. Ils restent coincés dans les égouts, entre les pavés et se mélangent dans le sable de la plage. Un filtre de cigarette, une fois dans la nature, émet environ 100 fibres microplastiques par jour, jusqu'à ce qu'il soit complètement décomposé, donc les filtres restent dans l'environnement sous forme de microplastiques. Ces derniers ne sont pas visibles à l'œil nu et ne se décomposent jamais et causent des dommages permanents²².

La Directive européenne 2019/904 régulant l'usage unique des plastiques ouvre-t-elle des perspectives dans la lutte contre ces déchets ?

La majorité des pays qui ont interdit les plastiques à usage unique (SUP) se sont concentrés sur les pailles, les bouteilles, les emballages alimentaires et les sacs à provisions. Mais l'UE a aussi spécifiquement abordé la question des filtres de cigarettes dans la directive sur les plastiques à usage unique. Au lieu d'éliminer le filtre en tant que plastique à usage unique, l'UE a introduit une "responsabilité élargie du producteur" (REP). L'industrie du tabac devient financièrement responsable de la part des déchets qu'elle produit et non les consommateurs. Elle doit, entre autres, assurer la collecte, le transport et le traitement des mégots de cigarettes dans les systèmes de collecte publics et sensibiliser les consommateurs. L'attribution d'une telle "responsabilité sociale" à un producteur de tabac dans le cadre de la REP pourrait compromettre les politiques de lutte antitabac. Par exemple, elle pourrait effectivement donner une image positive de l'industrie du tabac et donc de ses produits.

De plus, en raison des restrictions du champ d'application de la responsabilité élargie des producteurs dans la directive SUP, nous concluons qu'elle n'est pas à la hauteur de son nom. Elle s'applique aux produits du tabac avec filtres, mais pas aux cigarettes électroniques et aux dosettes jetables. Une autre limite de la REP pour les producteurs de tabac est le fait qu'elle ne s'applique qu'aux déchets des produits du tabac jetés dans les systèmes de collecte publics, et non dans des locaux privés tels qu'un club de sport, un terrain d'hôpital ou un parc d'attractions.

22. CE_Delft_220280_Reduceren_van_sigarettenfilters_in_het_zwerfafval_Def_V2.pdf

Où en sont nos Régions, et la Wallonie en particulier, dans ce domaine ?

L'environnement est une compétence régionale en Belgique et le paragraphe relatif à la responsabilité élargie des produits aurait dû entrer en vigueur le 5 janvier 2023. Comme d'autres pays européens, la Belgique est en retard. Pour aligner les réglementations en Belgique, les Régions ont négocié un accord de coopération qui est maintenant soumis à la Commission européenne pour notification. Ce que l'Alliance veut éviter, c'est que l'industrie du tabac détermine la politique du tabac et le contenu des campagnes publiques. C'est malheureusement déjà le cas en France, où ALCOME - l'éco-organisme qui réunit tous les cigarettiers - gère et communique autour du problème du mégot. ALCOME a déjà signé des contrats avec des dizaines de collectivités locales, reportant la responsabilité de l'impact environnemental sur les fumeurs : une façon sournoise de faire baisser la facture !

De notre côté, nous soulignons là aussi l'article 5.3 de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'OMS (CCLAT) qui stipule que le lobby du tabac ne peut exercer aucune influence sur l'élaboration des politiques de lutte antitabac et il doit en être de même pour les politiques environnementales liées au tabac, telles que la transposition de la directive EU SUP. Selon cette Convention, l'introduction de la responsabilité élargie du producteur (REP) dans la directive SUP ne devrait pas conduire l'industrie du tabac à participer à la mise en place du régime de REP. Elle ne devrait pas faire partie d'une éventuelle nouvelle structure de contrôle chargée de superviser la mise en œuvre technique de la conception du système. Enfin, l'industrie du tabac ne devrait pas être impliquée dans la communication et la sensibilisation des consommateurs.

En d'autres termes, l'organisation qui devient responsable de la gestion et du traitement des mégots de cigarettes ainsi que de la prévention des déchets de cigarettes ne doit avoir aucun lien, direct ou par représentation, avec l'industrie du tabac.

Vous appelez donc à une suppression des filtres ?

Selon l'Alliance, le moyen le plus efficace de lutter contre les déchets de cigarettes est de veiller à ce que les gens ne commencent jamais à fumer et d'encourager les fumeurs actuels à arrêter. Il est donc extrêmement important que les agences responsables des déchets et de la politique des déchets travaillent en bonne intelligence avec les agences responsables de la santé publique afin que tout le monde soit gagnant et qu'une politique soit renforcée par l'autre.

Et oui, nous pensons qu'il faudrait interdire les cigarettes à filtre. Selon l'OMS, 4,5 trillions de mégots de cigarettes se retrouvent chaque année dans l'environnement. Une petite partie de ces mégots est collectée. Et ce n'est pas seulement la quantité de mégots qui se retrouvent dans l'environnement qui pose problème, mais surtout la toxicité des mégots pour l'environnement. De plus, contrairement à ce que pensent de nombreuses personnes, les filtres à cigarette ne réduisent pas les risques du tabagisme pour la santé. Ils sont un outil de marketing. Enfin, les cigarettes sans filtre constituent une barrière à l'entrée dans le tabagisme car le filtre réduit certaines sensations de brûlure dans la gorge.

À cet égard, nous suivons entièrement l'avis du CSS qui soutient une interdiction générale des filtres à cigarette, tant au niveau national qu'européen, car ils n'offrent aucun avantage, que ce soit du point de vue de la santé publique ou du point de vue de l'environnement.

Les Nations Unies préparent actuellement un traité mondial concernant les plastiques. Vous participez au sein de Stop Tobacco Pollution Alliance et l'European Network for Smoking Prevention à des consultations. Verra-t-on des engagements dans ce domaine en 2024 ?

La résolution 5/14 de l'UNEA appelle à l'élaboration d'un traité mondial sur les plastiques. Il devrait présenter un instrument juridiquement contraignant, qui refléterait diverses alternatives pour traiter le cycle de vie complet des plastiques, la conception de produits et de matériaux réutilisables et recyclables et la nécessité d'une collaboration internationale renforcée pour faciliter l'accès aux technologies, le renforcement des capacités et la coopération scientifique et technique²³.

Pour l'ENSP, membre de l'Alliance Stop Tobacco Pollution (STPA), j'étais présente à la troisième session de négociation du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les matières plastiques, y compris dans le milieu marin (INC-3). Elle s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi, au Kenya, du 13 au 19 novembre. Ce cycle de négociations a fourni une occasion unique de faire valoir les objectifs de la lutte antitabac dans cet important traité environnemental.

L'ENSP et le STPA ont appelé à une interdiction immédiate des filtres à cigarette, considérant que, compte tenu des arguments susmentionnés, les filtres sont l'un des exemples les plus évidents de produits extrêmement toxiques et totalement inutiles. Ce point de vue a été partagé par un certain nombre de membres qui ont demandé l'élaboration d'une liste de critères ou d'une liste de produits, en mentionnant les filtres à cigarette comme exemple spécifique. L'OMS a déclaré avant et pendant la CNI-3 qu'elle soutenait l'interdiction immédiate des plastiques dans les produits à base de nicotine et de tabac. L'OMS se réfère dans sa communication au rapport du CSS de Belgique qui fournit une base scientifique pour l'interdiction des filtres à cigarette. Les deux organisations ont également attiré l'attention des délégations sur la nécessité d'aborder la question des conflits d'intérêts. L'alignement sur les principes de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac est essentiel, car il s'agit du seul traité international qui offre un modèle de gouvernance pour lutter contre l'influence disproportionnée de l'industrie du tabac sur la société.

Bien que nos messages aient été bien entendus, le dernier jour des négociations a été décevant. L'accord environnemental devrait être conclu d'ici la fin de l'année 2024, mais les membres n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les priorités du travail à accomplir en vue du prochain cycle de négociations en avril de cette année, ce qui met en péril l'avancement du processus. Nous devons faire pression sur les gouvernements pour qu'ils respectent le calendrier convenu et qu'ils veillent à ce que la plus grande fraction de déchets au monde soit confrontée à une interdiction immédiate.

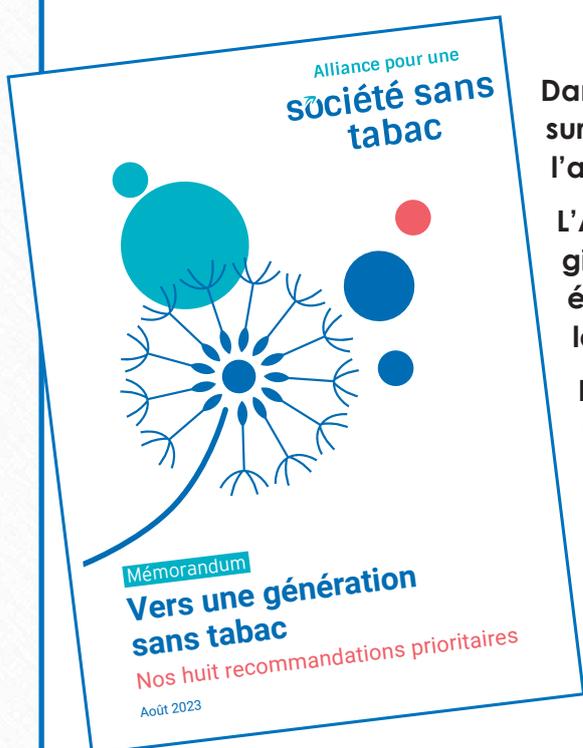
23. Lutte contre la pollution plastique : les nations s'engagent à élaborer un accord juridiquement contraignant (PNUE) | ONU Info

La position de l'Alliance pour une société sans tabac

L'Observatoire de la Santé du Hainaut est un membre actif de cette alliance.

Alliance pour une société sans tabac

Cette dernière regroupe les principaux organismes de prévention dans le pays qui sont : la Ligue Cardiologique Belge, le Fonds des Affections Respiratoires, le Service d'Étude et de Prévention du Tabagisme, la Fondation contre le Cancer, le Kom op tegen Kanker, le Vlaams Instituut Gezond Leven, la Vlaamse Vereniging voor Respiratoire Gezondheidszorg en Tuberculosebestrijding, le Gezinsbond, et donc l'OSH.



Dans son nouveau Mémoire d'urgence²⁴, l'Alliance met l'accent sur un certain nombre de mesures, priorités absolues avec l'ambition d'une génération sans tabac d'ici à 2040.

L'Alliance y souligne notamment (mesure 6) que la stratégie interfédérale 2022-2028 pour une génération sans tabac²⁵ énonce que les conséquences environnementales néfastes de la consommation de produits de tabac doivent être réduites.

En ce qui concerne les filtres, le Mémoire d'urgence conclut qu'il ne fait que nuire un peu plus à la santé et à l'environnement. L'Alliance soutient pleinement l'avis du CSS et approuve donc la recommandation d'interdire le plus rapidement possible les filtres à cigarette.



BELGISCHE CARDIOLOGISCHE LIGA VZW



VLAAMS INSTITUUT
GEZOND
LEVEN



VRGT

Observatoire
de la Santé

FARES

24. <https://alliancesocietesanstabac.be/nouvelles>

25. Stratégie interfédérale 2022-2028 pour une génération sans tabac - https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/2022_12_14_strategie_interfederale_tabac_et_annexe_final_fr.pdf

RECYCLER DES MEGOTS DE CIGARETTES

UNE VRAIE BONNE IDEE ?



Pour contrer la pollution des mégots, certaines villes ont installé des cendriers urbains²⁶. Ces cendriers ont pu être parfois entièrement pris en charge par la Région wallonne, dans le cadre d'un appel à projets "Collecte sélective innovante de déchets" du Service Public de Wallonie. La commune s'acquitte uniquement du coût pour la collecte et le recyclage des mégots. Les mégots récoltés vont notamment en France (en Bretagne) où une société les recycle en tablettes plastiques pour mobilier urbain.

Après un premier tri manuel lent et fastidieux, ces rebuts toxiques sont broyés et tamisés pour séparer le tabac et les cendres des mégots. Enfin, Les filtres en acétate de cellulose sont "dépollués" dans une machine à laver avec de l'eau. Les boues issues de la dépollution sont ensuite traitées avec les déchets dangereux car composées de toutes les molécules retirées : de la nicotine, des goudrons, du méthanol, du PCB...

Cependant, il a été découvert encore quelques traces de ces produits et notamment de la nicotine dans les produits recyclés. La nicotine est un alcaloïde, et c'est également un insecticide et un fongicide. C'est un écotoxique qui, lâché dans la nature, tue les micro-organismes aquatiques, mais autre chose intrigue. Tous ces produits ne viennent pas uniquement des mégots de cigarette²⁷. Les entreprises de recyclage ajoutent parfois une autre matière aux mégots recyclés : des filtres vierges, neufs, non découpés qui vont servir à diluer la toxicité et solidifier la plaque.

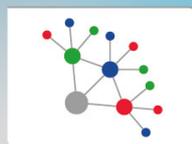
Beaucoup pointent aussi l'empreinte CO₂, due à l'énergie nécessaire pour l'ensemble du processus industriel et en kilomètres parcourus par les déchets.

Enfin, il faut aussi noter que l'option de collecter et recycler les déchets ne dénormalise pas la consommation de tabac mais au contraire l'intègre dans les habitudes de vie de la population et notamment des jeunes.

Il ne faut donc pas être surpris que l'industrie du tabac finance l'installation de cendriers urbains. Recycler les mégots de cigarette, une idée à priori intéressante, qui à posteriori s'est montrée beaucoup plus compliquée que prévu, voir toxique pour notre planète.

26. <https://recyclingnetwork.org/fr/2023/07/20/plus-dun-demi-million-de-megots-de-cigarettes-ramasses-les-appels-a-linterdiction-des-filtres-se-multiplient/>

27. <https://www.rtb.be/article/recycler-des-megots-de-cigarette-une-fausse-bonne-idee-10187746>



Observatoire de la **Santé**

 Rue de Saint-Antoine, 1
7021 Havré - Belgique

 +32 (0)65 87 96 00

 observatoiresante.hainaut.be

 observatoire.sante@hainaut.be

